



Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomencla	iture actes
7	7.10

Date de convocation : Mercredi 29 novembre 2023

<u>Date d'affichage:</u> Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents:
Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU

Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Isabelle QUERE

Absents avant donné procuration :

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de : Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION Nº1

OBJET: - FINANCES: TARIFS COMMUNAUX 2024

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs communaux suivants :

LOCATION DES SALLES

Applicable à compter du 1er janvier 2024

A) SALLE POLYVALENTE:

Règlement de la location à la réservation + dépôt d'un chèque de caution de 300 Euros qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable de la salle. La salle doit être rendue dans son état de propreté initial, faute de quoi il sera demandé la somme de 300 Euros. La location des tables, de chaises est comprise dans le prix. (location sur : 24 heures).

Il sera demandé une caution de 1 500 Euros pour l'utilisation de la salle et des équipements sono et/ou vidéo.

	2022	2023	2024
Associations locales (Assemblée générale, réunion)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieures	240 €	240 €	350 €
Organismes ou personnes privées de SANTEC	180 €	180 €	250 €
Organismes ou personnes de l'extérieur	350 €	350 €	500 €
Location vaisselle	50 €	50 €	50 €
Location équipement sono + vidéo	100 €	100 €	100 €

B) SALLE OMNISPORTS:

Règlement de la location à la réservation + dépôt d'un chèque de caution de **500 Euros** qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable de la salle. La salle doit être rendue dans son état de propreté initial, faute de quoi il sera demandé la somme de **500.00 Euros**. Le prix de la location comprend les tables et les chaises.

	2022	2023	2024
Associations locales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieures	700	700 €	700 €

Le nombre de manifestations à but lucratif organisées par une association ou un organisateur de manifestations lucratives est arrêté à 2 par an, par association bénéficiaire ou par organisateur.

PRET DE MOBILIER

Applicable au 1ei janvier 2024

Dépôt d'un chèque de caution de **300 Euros** qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable.

	2023	2024
Table endommagée (par table)	100 €	100 €
Chaise endommagée (par chaise)	50 €	50 €

LOCATION DE MOBILIER

(pour les non-résidents dans la commune)

Applicable au 1er janvier 2024

	2023	2024
Table (par table)	2.00	2.00
Chaise (par chaise)	1.00	1.00

Reçu en préfecture le 07/12/2023 Publié le



ID: 029-212902738-20231206-1061223-DE



Séance du Conseil Municipal

Du 6 décembre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

PRET DE LA SONO PORTATIVE COMMUNALE

Applicable au 1er janvier 2024

DETAIL DU MATERIEL CONCERNE :

- ► 1 Ampli A 250 100 V 2 X 200 W
- > 1 pré ampli M 15 (5 voies micros + 2 voies stéréo
- ► 1 Micro HF act 3 main
- ➤ 1 lecteur CD/USB CD 15
- ≥ 2 enceintes titan 12 200 w
- 2 cordons 20 mètres + 2 pieds d'enceintes

Dépôt d'un chèque de caution de **1000 Euros** à la réservation, qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable communal.

Il sera également demandé de fournir une attestation RC couvrant la valeur à neuf de l'équipement.

CAMPING MUNICIPAL:

Applicable au 1^{et} janvier 2024

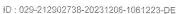
par jour (T.T.C.- DOUCHE COMPRISE)

	2022	2023	2024
Adulte et enfant de + de 2 ans	2.80	2.90	2.90
Emplacement tente	2.20	2.30	2.30
Véhicule motorisé	1.70	1.80	1.80
Enfant de moins de 2 ans	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Garage mort	9.60	9.60	9.60
Branchement électrique	3.30	4.00	4.40
Jeton lave linge	4.60	5.00	6.00
Emplacement camping car	7.00	7.50	8.00
Groupe utilisant le camping hors saison avec	2.60	2.80	2.80
eau chaude (forfait minimum: 77.00 Euros.)			
Facturation pain, viennoiserie à l'unité	0	1.00	1.00
Emplacement caravane	4.00	4.20	4.20
Animal	1.60	1.90	2.50
pour 1 nuitée, pour 1 enfant ou 1 adulte encadrant, en centre de vacances et de loisirs (tout compris: emplacement tente, branchement électrique), (le stationnement de véhicule sera facturé 1.60 euros par véhícule et par nuit)	3.90	4.40	4.40
Tarif partenarial « rêves de mer », « EPAL » : pour 1 nuitée, (1 personne, 1 emplacement + électricité°	3.80	4.30	4.30
Travailleurs saisonniers sur la commune	2.20	2.30	2.30
Taxe de séjour fixée par la Haut Léon	Montant	Montant	Montant
Communauté	HLC	HLC	HLC

REDEVANCE CAMPING CARAVANING SUR TERRAIN PRIVE

Applicable au 1ei janvier 2024

	2023	2024
Redevance camping – caravaning (par mois déclaré) et par emplacement (en l'absence du déclaration, il sera facturé 180 euros pour la saison estivale)	60.00	70.00
Redevance HLL (à l'année) (pour les propriétaires ne payant pas de taxe foncière à santec)	240.00	250.00





Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

DROITS DE PLACE : .

Applicable au 1^{et} janvier 2024

	2023	2024
Le mètre carré de terrasse / jour	0.15	0.15

Tout stationnement de fourgon alimentaire ou commercial fera l'objet d'une convention .

LOYER - LOGEMENT

Applicable au 1et janvier 2024

	2023	2024
Logement école Tanguy PRIGENT - MENSUEL	350.00	350.00
Forfait chauffage mensuel	60.00	60.00

TARIFS CIMETIERE

Applicable au 1er janvier 2024

CONCESSION CIMETIERE

	2022	2023	2024
Emplacement normal 30 ans (1m x 2m)	160.00	160.00	200.00
Emplacement normal 15 ans (1m x 2m)	75.00	90.00	100.00
Emplacement caveau 30 ans (1m x 2m)	260.00	260.00	300.00
Emplacement caveau 15 ans (1m x 2m)	130.00	150.00	170.00
Emplacement carré enfant 30 ans (1m ²)	60.00	60.00	60.00
Emplacement carré enfant 15 ans (1m²)	30.00	30.00	30.00

Le prix des concessions de 4 m² est égal au double de prix des concessions de 2m².

CONCESSION COLUMBARIUM & ALVEOLE CINERIS

	2022	2023	2024
Emplacement 15 ans	380.00	380.00	400.00
Emplacement 30 ans	620.00	620.00	650.00

PHOTOCOPIES

	2023	2024
Photocopie A4 Noir	0.30 €	0.30 €
Photocopie A3 Noir	0.50 €	0.50 €
Photocopie A4 COULEUR – document administratif	2.00 €	2.00 €
Photocopie A3 COULEUR – document administratif	2.00 €	2.00 €
Photocopie A4 COULEUR - Photos	2.00 €	2.00 €
Photocopie A3 COULEUR - Photos	2.00 €	2.00 €

Gratuité des photocopies pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de la banque alimentaire sauf couleur





Séance du Conseil Municipal

Du 6 décembre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, **conformément** à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

REPAS DES AINES ORGANISE PAR LE CCAS

Applicables à compter du 1er janvier 2024

Le montant de la participation individuelle au repas des ainés, organisé par le CCAS, pour les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 70 ans est fixé à : 15 euros.

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

SERVICE: GARDERIE PERISCOLAIRE

Applicables à compter du 1er SEPTEMBRE 2024 - POUR I AN

Le montant de la participation des parents par enfant pour le service d'accueil périscolaire, est fixé comme suit :

TARIF JOURNALIER			
Acqueil do mafin			
Horaires	Tariik		
De 7h30 à 8h00	0.75 €		
De 8h00 à 8h30	0.75 €		
Acqueil du	gits		
Hornives	Tarifi		
De 16h30 à 17h00	0.75 €		
De 17h00 à 17h30	0.75 €		
De 17h30 à 18h00	0.75 €		
De 18h00 à 18h45	0.75 €		

Toute demie heure commencée étant due

L'encaissement des participations des parents se fera par l'émission de titres de recettes, chaque mois à terme échu.

SERVICE: RESTAURANT SCOLAIRE

Applicables à compter du 1er SEPTEMBRE 2024 - POUR 1 AN

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs communaux suivants, applicables dans le service de restauration scolaire (pour les enfants rationnaires).

	Tarif solidaire QF<900	QF> 900	QF non renseigné et extérieurs
Maternelle	1.00	2.50	3.10
Primaire	1.00	2.80	3.30

Repas adulte

3.50 euros pour le personnel communal

4.50 euros pour les enseignants



ID: 029-212902738-20231206-1061223-DE



Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023 L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la **présidence** de **Monsieur** Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX ACTIVITES DU SERVICE ANIMATION JEUNESSE

Applicables à compter du 1st SEPTEMBRE 2024 - POUR 1 AN

(Individuel) - Tarifs à l'année

PARTICIPATION INDIVIDUELLE AU COUT D'UNE ACTIVITE PAYANTE ORGANISEE PAR LE SERVICE ANIMATION (déplacement inclus) :

TYPE D'ACTIVITE	Montant de la participation individuelle votée
Adhésion annuelle au service animation jeunesse	2 euros
Surf à Santec	15 euros
Waveski /paddle	14 euros
Kayak	14 euros
Via corda	22 euros
Escalade à crozon	2 euros
Escalade à brest	2 euros
Karting + cinéma	24 euros
Wakeboard	21 euros
Récré des 3 curés	15 euros
Laser game + cinéma Brest	20 euros
Bowling laser game Morlaix	12 euros
Accrobranche (Penzé)	14 euros
Skatepark	2 euros
Paintball	27 euros
Piscine aqualorn	7 euros
Séjour pâques	240 euros
Cinéma Brest	7 euros
Bubble foot	14 euros
Pirogue Crozon	22 euros
Socer foot	14 euros
Soirée repas au local	5 euros
Equitation	17 euros
Vélo île de batz	16 euros
Sortie île de Batz	11 euros
pattle	14 euros

Les nouvelles activités seront facturées aux familles au prix individuel négocié. Un maximum de 14 euros par activité sera facturé aux familles dont le QF est inférieur ou égal à 650 euros.

ID: 029-212902738-20231206-1061223-DE





Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil **Municipal** de Santec

Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023 L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

TARIFS DU SERVICE : ASLH & MINI CAMPS de proximité ALSH.

Applicables à compter du 1er SEPTEMBRE 2024 - POUR 1 AN

Tarif ALSH mercredi après-midi (Périscolaire) transport en car et repas inclus

$QF \le 650$	650 <qf≤999< th=""><th>999<qf≤1300< th=""><th>1300<qf≤ 1680<="" th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤></th></qf≤1300<></th></qf≤999<>	999 <qf≤1300< th=""><th>1300<qf≤ 1680<="" th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤></th></qf≤1300<>	1300 <qf≤ 1680<="" th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤>	QF>1680 et extérieurs
4,00 €	6,10 €	7.10€	7.60 €	8.10 €

Tarif ALSH demi-journée vacances (Extrascolaire) repas inclus

$QF \le 650$	650 <qf≤ 999<="" th=""><th>999<qf≤1300< th=""><th>1300<qf≤1680< th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤1680<></th></qf≤1300<></th></qf≤>	999 <qf≤1300< th=""><th>1300<qf≤1680< th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤1680<></th></qf≤1300<>	1300 <qf≤1680< th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤1680<>	QF>1680 et extérieurs
4,00 €	6,10 €	7.10€	7.60 €	8.10 €

Tarif journalier ALSH vacances (Extrascolaire) repas inclus

QF ≤ 650	650 <qf≤ 999<="" th=""><th>999<qf≤ 1300<="" th=""><th>1300<qf≤ 1680<="" th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤></th></qf≤></th></qf≤>	999 <qf≤ 1300<="" th=""><th>1300<qf≤ 1680<="" th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤></th></qf≤>	1300 <qf≤ 1680<="" th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤>	QF>1680 et extérieurs
7.00 €	9.20 €	13.20 €	14.20 €	15,00 €

Tarif journalier mini camps de proximité

$QF \le 650$	650 <qf≤ 999<="" th=""><th>999<qf≤1300< th=""><th>1300<qf≤ 1680<="" th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤></th></qf≤1300<></th></qf≤>	999 <qf≤1300< th=""><th>1300<qf≤ 1680<="" th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤></th></qf≤1300<>	1300 <qf≤ 1680<="" th=""><th>QF>1680 et extérieurs</th></qf≤>	QF>1680 et extérieurs
10,00 €	12.20 €	16.20 €	17.20 €	18.00 €

Les tarifs du mini camps seront **modifiables** en fonction des projets proposés, tout en garantissant un tarif journalier maximal de 14 € pour les familles dont le QF<650.

TARIFS DE L'ECOLE DU SPORT

Applicables à compter du 1er SEPTEMBRE 2024 - POUR 1 AN

Tarif inscription annuelle Ecole du sport

Santécois Qf<650	Santécois QF> 650	Résident extérieur à Santec
30 €	40 €	50 €

Concernant la pratique de l'école du sport du mercredi matin, le tarif sera au prorata du tarif annuel, soit 2/3 des montant indiqué.

IL EST DEMANDE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

- > 15 voix POUR
- > 4 ABSTENTIONS (Isabelle QUERE, André JEZEQUEL, Jean BORGNE
- Marie-Odile KERDRAON)

D'APPROUVER les tarifs communaux 2024.

Le Maire, Bernard LE/PORS

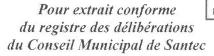


Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Puhlié le

ID: 029-212902738-20231206-2061223-DE



L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 7 | 7.10

Date de convocation :

Mercredi 29 novembre 2023

Date d'affichage:

Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Fabien MESMEUR Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Isabelle QUERE

Absents ayant donné procuration :

Marie-odile KERDRAON
Delphine THUBERT
Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de :
Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de .
Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

Philippe PORHEL

A été élu secrétaire de séance :

OBJET: TARIFS DE LA MEDIATHEQUE 2024

DELIBERATION N°2

Vu le schéma général voté en Conseil Communautaire le 16 novembre 2022. Vu la délibération n°5 du conseil municipal du 20 décembre 2022, portant adoption de la carte unique et de la politique tarifaire des médiathèques de HLC.

Monsieur le Maire expose aux élus que dans le cadre de la mise en réseau des 14 médiathèques de Haut Léon Communauté, il a été décidé en 2022, la mise en place d'une carte unique permettant un accès simplifié à l'ensemble des fonds des 14 médiathèques de HLC et, l'adoption d'une politique tarifaire unique incitative pour le public.

Le maire propose donc aux conseillers de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'1 an, l'application de la politique tarifaire suivante, à la médiathèque de Santec :

- Un tarif unique de 10 euros par adulte.
- Gratuite pour les catégories ci-dessous :
 - Les moins de 26 ans,
 - Les demandeurs d'emploi,
 - Les minima sociaux,
 - Les nouveaux arrivants sur le territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

> 19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER l'application des tarifs sus-indiqués, à la médiathèque de Santec, à **compter** du 1^{er} janvier 2024, pour une durée d'une année.

Le Maire, Bernard LE PORS



Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID: 029-212902738-20231206-3061223-DE



Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, **conformément** à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle **polyvalente**, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclat	ure actes
7	7.10

Date de convocation :
Mercredi 29 novembre 2023

Date d'affichage :

Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC **Guy PRIGENT** Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Fabien MESMEUR Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Isabelle QUERE

Absents avant donné procuration:

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de : Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de : Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance : Philippe PORHEL

DELIBERATION N°3

<u>OBJET: -</u> FINANCES: VOTE DE LA REDEVANCE ANNUELLE 2024 POUR LES CORPS MORT

Vu la délibération n°21 du 27 septembre 2012, concernant la gestion de la zone Z.M.E.L. Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,

Monsieur le Maire, après concertation avec l'association des plaisanciers de la baie de Santec, « AVEL MOR », propose au Conseil Municipal de fixer le tarif des mouillages individuels, pour l'année 2024, comme si après :

- Tarif pour le 1^{er} corps mort individuel :86 euros.
- Tarif pour le second corps mort individuel :76 euros.

 (dans la limite de 2 mouillages au maximum par plaisancier)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE : $\frac{DECIDE}{DECIDE}$

Par:

19 voix POUR (unanimité)

DE VOTER les tarifs des mouillages individuels, pour l'année 2024, comme si après : (sous réserve d'une revalorisation du taux de l'indice TP02, au 1^{er} janvier 2024 – les tarifs pourront être ajustés) :

- Tarif pour le 1^{et} corps mort individuel :86 euros.
- Tarif pour le second corps mort individuel :76 euros.

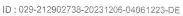
Le Maire, Bernard LE PORS





Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le







Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la **présidence** de **Monsieur** Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 7 7-1

<u>Date de convocation :</u> Mercredi 29 novembre 2023

Date d'affichage :

Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Fabien MESMEUR. Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Isabelle QUERE

Absents avant donné procuration :

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de : Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°4

OBJET : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 2311-11 et R 2311-12.

Vu la délibération n°9 du conseil municipal du 28 mars 2023, portant vote du budget principal de la **commune** pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2, ciannexée, au budget primitif de la commune, exercice 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

- > 15 voix POUR
- > 4 ABSTENTIONS (Isabelle QUERE, André JEZEQUEL, Jean BORGNE
- Marie-Odile KERDRAON)

DE VOTER la décision modificative n°1 au budget primitif 2023 de la commune comme ciannexée.



ID: 029-212902738-20231206-04061223-DE

29273 SANTEC

Code INSEE

COMMUNE DE SANTEC

DM n°2 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2

Dánharation	Déper	ises (1)	Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Díminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00€	1 355,00 €	0,00€	0,00
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	30 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
D-60611 : Eau et assainissement	0,00€	1 500,00 €	0,00€	0,00 €
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00€	30 000,00 €	0,00€	0,00 €
D-60622 : Carburants	0,00€	4 500,00 €	0,00€	0,00
D-60623 : Alimentation	2 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0,00€	400,00€	0,00€	0,00€
D-60631 : Fournitures d'entretien	0,00€	9 500,00 €	0,00€	0,00€
D-60633 : Fournitures de voirie	0,00€	3 000,00 €	0,00€	0,00 €
D-60636 ; Vêtements de travail	1 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00€	2 800,00 €	0,00€	0,00 €
D-61521 : Terrains	0,00 €	2 000,00 €	0,00€	0,00 €
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00€	700,00€	0,00€	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00€	7 000,00 €	0,00€	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00€	1 600,00 €	0,00€	0,00€
D-617 : Etudes et recherches	0,00€	400,00€	0,00€	0,00€
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0,00€	5 500,00 €	0,00€	0,00€
D-6226 : Honoraires	8 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-6227 : Fraís d'actes et de contentieux	3 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-6228 : Divers	0,00€	1 000,00 €	0,00 €	0,00€
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00€	900,00€	0,00€	0,00€
D-6238 : Divers	0,00€	10 000,00 €	0,00 €	0,00€
D-6241 : Transports de biens	0,00€	100,00€	0,00 €	0,00€
D-62471: Transports collectifs cantine ndl	2 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-6248 : Divers	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00€
D-6251 : Voyages et déplacements	4 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-6261 : Frais d'affranchissement	0,00€	500,00€	0,00€	0,00€
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00€	6 500,00 €	0,00€	0,00€
D-6281 : Concours divers (cotisations)	0,00€	400,00€	0,00€	0,00€
0-62878 : A d'autres organismes	0,00€	350,00€	0,00€	0,00€
0-6288 : Autres services extérieurs	0,00€	3 000,00 €	0,00€	0,00€
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	50,00€	0,00€	0,00€
0-6355 : Taxes et impôts sur les véhicules	300,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
OTAL D 011 : Charges à caractère général	51 300,00 €	94 055,00 €	0,00 €	0,00€
0-6218 : Autre personnel extérieur	0,00€	5 000,00 €	0,00€	0,00€
0-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00€	50,00€	0,00 €	0,00€
0-6411 : Personnel titulaire	0,00€	10 000,00 €	0,00€	0,00€

ID: 029-212902738-20231206-04061223-DE



29273 Code INSEE

SANTEC

COMMUNE DE SANTEC

DM n°2 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2

B. C. C.	Déper	nses (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00€	9 000,00 €	0,00€	0,00
D-64168 : Autres emplois d'insertion	8 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00€	3 500,00 €	0,00€	0,00
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00€	4 500,00€	0,00€	0,00
D-6478 : Autres charges sociales diverses	0,00€	110,00 €	0,00€	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	8 000,00 €	32 160,00 €	0,00€	0,00€
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00€	0,00€	0,00€	850,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00€	0,00€	0,00€	850,00€
D-739211 : Attributions de compensation	10 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	10 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-023 : Virement à la section d'investissement	34 065,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	34 065,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-6535 : Formation	1 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-6541 : Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-65888 : Autres	0,00€	500,00€	0,00€	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	500,00 €	0,00€	0,00€
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00€	320,00€	0,00€	0,00€
D-6688 : Autres	320,00€	0,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 66 : Charges financières	320,00 €	320,00€	0,00 €	0,00€
R-70328 : Autres droits de stationnement et de location	0,00€	0,00€	0,00 €	700,00€
R-70631 : A caractère sportif	0,00€	0,00€	0,00€	800,00 €
R-70848 : aux autres organismes	0,00€	0,00€	0,00€	1 300,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00€	0,00€	0,00€	2 800,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00€	0,00€	0,00€	9 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00€	0,00€	0,00€	9 000,00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0,00€	0,00€	0,00€	8 700,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00€	0,00€	0,00 €	8 700,00 €
Total FONCTIONNEMENT	105 685,00 €	127 035,00 €	0,00€	21 350,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€	34 065,00 €	0,00€
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€	34 065,00 €	0,00€
D-2313-41 : TRAVAUX RENOVATION ECOLE TP	30 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-2315-45 : AXE BOURG - PEMP HENT	4 065,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	34 065,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	34 065,00 €	0,00€	34 065,00 €	0,00 €

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



29273 SANTEC | ID: 029-212902738-20231206-04061223-DE | DM n°2 2023

COMMUNE DE SANTEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2

Total Général	-12 715,00 €	-12 715,00 €

Code INSEE



Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID: 029-212902738-20231206-5061223-DE

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le **mercredi** 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclat	ure actes
7	7-5

Date de convocation : Mercredi 29 novembre 2023

<u>Date d'affichage :</u> Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON

Absents avant donné procuration :

André JEZEQUEL

Jean BORGNE

Isabelle QUERE

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de :
Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Isabelle **QUERE**mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance : Philippe PORHEL

DELIBERATION N°5

<u>OBJET:</u> FINANCES - SUBVENTIONS EXCEPTIONELLES 2023 AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu La délibération n°9 en date du 28 mars 2023 portant vote du budget primitif de la commune relatif à l'exercice 2023,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal du 27 juin 2023 portant vote des subventions 2023 aux associations.

Considérant l'importance dans la vie locale du rôle des associations « loi 1901 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE : DECIDE

Par:

> 19 voix POUR (unanimité)

DE VERSER à titre exceptionnel sur l'exercice 2023, aux **associations** si après indiquées, les subventions suivantes :

- 1200 euros à « l'association dojo roscoff », pour aider aux frais de remplacement de matériels (l'association n'a pas fait de demande de subvention depuis 2021).
- 1200 euros à l'association « so christ form », qui n'avait pas fait de demande en juin.

DE DIRE que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement, figurent au budget **primitif** de l'exercice 2023, à l'article 6574

DE RAPPELLER que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,

D'INDIQUER que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

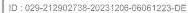




Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 **décembre** à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 7 7-5

Date de convocation :

Mercredi 29 novembre 2023

Date d'affichage :

Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC **Guy PRIGENT** Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Fabien MESMEUR Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Isabelle QUERE

Absents avant donné procuration:

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de : Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de : Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de

séance:

Philippe PORHEL

DELIBERATION Nº6

<u>OBJET</u> : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 1 - 2024 » POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR LA STATION SNSM

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le dispositif « Pacte Finistère 2030 » et, propose de solliciter une aide du Conseil Département, au titre du volet n°1 de ce dispositif ; pour l'opération relative à la construction d'un hangar pour la station SNSM de Santec.

Bernard LE PORS indique que:

- Le projet vise à raccourcir les délais d'intervention des membres de la SNSM, et à
 faciliter la mise à l'eau du bateau des sauveteurs en mer, du fait d'un stationnement au
 plus près de la cale de la plage du Théven. Actuellement le bateau est stationné au
 services techniques municipaux, à 3km dans les terres.
- Le projet vise également à mettre à disposition des sauveteurs, un local mieux adapté, pour le stockage de leurs équipements, et doit leur permettre de bénéficier d'équipements sanitaires conformes.
- Le bâtiment sera implanté sur une petite partie du terrain communal constituant le parking de la plage du Théven.
- Le projet sera réalisé en bardage bois naturel type douglas ou équivalent, pour s'intégrer au mieux au paysage, avec une couverture en fibrociment et, des panneaux translucides seront implantés au sud. Les menuiseries seront en aluminium laqué gris.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE : DECIDE

Par .

19 voix POUR (unanimité)

D'AUTORISER le Maire à solliciter une aide du Conseil **Départemental** du Finistère dans le cadre du « Pacte Finistère 2030, au titre du volet 1 - 2024, pour la réalisation de l'opération sus-indiquée, sur l'exercice 2024.



Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID: 029-212902738-20231206-07061223-DE



Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 7 7-5

Date de convocation : Mercredi 29 novembre 2023

<u>Date d'affichage:</u> Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON

Mélanie LE JEUNE Fabien MESMEUR Michèle QUEAU

Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE

Isabelle QUERE

Absents avant donné procuration :

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de : Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de : Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°7

<u>OBJET : FINANCES – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2024 – POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR LA STATION SNSM</u>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2334-32 à L 2334-39.

Vu la Loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 (article 179) Circulaire NOR IOML2322779j du 22 août 2023 relative à la dématérialisation et à la simplification des demandes de DETR et DSIL pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le dispositif de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et, propose de retenir pour la demande de DETR 2024, l'opération relative à la construction d'un hangar pour la station SNSM de Santec.

Bernard LE PORS indique que:

- Le projet vise à raccourcir les délais d'intervention des membres de la SNSM, et à
 faciliter la mise à l'eau du bateau des sauveteurs en mer, du fait d'un stationnement au
 plus près de la cale de la plage du Théven. Actuellement le bateau est stationné au
 services techniques municipaux, à 3km dans les terres.
- Le projet vise également à mettre à disposition des sauveteurs, un local mieux adapté, pour le stockage de leurs équipements, et doit leur permettre de bénéficier d'équipements sanitaires conformes.
- Le bâtiment sera implanté sur une petite partie du terrain communal constituant le parking de la plage du Théven.
- Le projet sera réalisé en bardage bois naturel type douglas ou équivalent, pour s'intégrer au mieux au paysage, avec une couverture en fibrociment et des panneaux translucides seront implantés au sud. Les menuiseries seront en aluminium laqué gris.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE : DECIDE

Par:

19 voix POUR (unanimité)

DE RETENIR cette opération en priorité n°1 pour la demande de DETR 2024

D'AUTORISER le Maire à solliciter la « DETR. Programmation 2024 » et, toutes autres subventions (dont la DSIL), pour la **réalisation** de l'opération sus-indiquée.



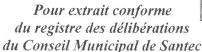


Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le





L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, **conformément** à la loi, sous la présidence de **Monsieur** Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclo	uture a	cles
7	1	7-5

<u>Date de convocation :</u> Mercredi 29 novembre 2023

<u>Date d'affichage :</u> Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE

Absents avant donné procuration :

Isabelle QUERE

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de :

Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°8

<u>OBJET : FINANCES – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2024 – LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE</u>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2334-32 à L 2334-39,

Vu la Loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 (article 179) Circulaire NOR IOML2322779j du 22 août 2023 relative à la dématérialisation et à la simplification des demandes de DETR et DSIL pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le dispositif de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et, propose de retenir pour la demande de DETR 2024, l'opération relative à la construction d'une « maison de santé », sous maîtrise d'ouvrage communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

> 19 voix POUR (unanimité)

DE RETENIR cette opération relevant d'une priorité n°3 pour la demande de DETR 2024.

D'AUTORISER le Maire à solliciter la « DETR. Programmation 2024 » et, toutes autres subventions (dont la DSIL), pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.





Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomencle	iture ac	rtes
7	ì	7-5

Date de convocation :

Mercredi 29 novembre 2023

Date d'affichage:

Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Fabien MESMEUR Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEOUEL Jean BORGNE Isabelle QUERE

Absents ayant donné procuration :

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de : Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de

séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION Nº9

<u>OBJET</u>: FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 2 » POUR LA CONSTRUCTION D'UNE « MAISON DE SANTE ».

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée, le dispositif « Pacte Finistère 2030 » et, propose de solliciter une aide du Conseil Département au titre du volet n°2 de ce dispositif ; pour l'opération relative à la construction d'une « maison de santé ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

19 voix POUR (unanimité)

D'AUTORISER le Maire à solliciter une aide du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du « Pacte Finistère 2030, au titre du volet 2, pour la réalisation de l'opération relative à la construction d'une « maison de santé ».

Le Maire, Bernard LE PORS



Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID: 029-212902738-20231206-10061223-DE



Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomencla	ture ac	tes
7		7-1

Date de convocation : Mercredi 29 novembre 2023

<u>Date d'affichage:</u> Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE

Absents avant donné procuration:

Isabelle QUERE

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de :
Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de : Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance : Philippe PORHEL

Absent excuse.

DELIBERATION N°10

<u>OBJET</u>: INVENTAIRE COMPTABLE – REGLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL – NOMENCLATURE M 57

Bernard LE PORS indique que la dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, mais pas pour les communes plus petites. Néanmoins, la commune de Santec pratique l'amortissement comptable car les amortissements permettent de constater chaque année, la dépréciation des biens tout en dégageant une ressource destinée à les renouveler.

Le maire rappelle que par délibération n° 17 en date du 27/06/2023, le Conseil Municipal a approuvé l'adoption et la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M 57, à compter du 1^{er} janvier 2024. Dès lors il est nécessaire de prendre une délibération qui définit la politique en matière d'amortissement des immobilisations de la collectivité.

L'instruction comptable M 57 fait ainsi évoluer le calcul de l'amortissement en passant du mode linéaire, au *Prorata Temporis*. Cela signifie qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, l'amortissement d'un bien débutera à partir de sa date de mise en service et non plus à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante de son acquisition. Par mesure de simplification comptable, il est proposé de retenir la date d'émission du mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, car le mandat valide le service fait.

En outre, il est possible de justifier d'un aménagement de la règle du Prorata Temporis pour certains types de biens et principalement les biens de faibles valeurs c'est-à-dire, des immobilisations n'ayant pas vocation à rester dans l'inventaire une fois amorties. Il est proposé, que les biens de faibles valeurs, c'est-à-dire ceux dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 500 Euros HT soient amortis en totalité en 1 année, au cours de l'exercice comptable suivant l'année leur acquisition.

Pour rappel, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de bien figurant à l'actif conformément à l'article R232-1 du CGCT et sont enregistrées sur des comptes de classe 2 selon les modalités suivantes :

- Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20,
- Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229),
- Les immobilisations financières en subdivision des compte 26 et 27.

Ce pendant certaines durées revêtent un caractère obligatoire comme les frais relatifs aux documents d'urbanisme, les frais d'études, de recherche et d'insertion en cas de non réalisation et les subventions d'équipements versées alors que d'autres sont une simple possibilité optionnelle comme l'amortissement des bâtiments publics, des réseaux et installations de voirie.

Dans ce cadre, les communes de plus de 3 500 habitants procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- Des œuvres d'ars,
- Des terrains (autre que les terrains de gisement),
- Des immobilisations remises en affectation ou à disposition.
- Des immeubles on productifs de revenus.

Au vu de ces modifications, il est proposé d'actualiser le tableau des durées d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations telles que **présentées** en annexe.



Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

 \mathbf{Vu} le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15, L2321-2 et L5211-10 ·

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal,

Considérant la nécessité de mettre davantage en cohérence la durée de vie et la durée d'amortissement comptable :

Considérant que les immobilisations déjà intégrées à l'inventaire patrimoniale doivent poursuivre leur plan d'amortissement initial jusqu'à leur terme ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

19 voix POUR (unanimité)

D'ADOPTER les durées d'amortissements des immobil**isations** listées en annexe, du budget soumis à la nomenclature M 57 à compter du 1er janvier 2024,

DE CONSIDERER la date d'émission du mandat d'acquisition de l'immobilisation comme sa date de mise en service.

DE DIRE que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023, se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine,

DE CALCULER l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis pour les biens comptabilisés en M57 à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 1 500 € HT).

DE DIRE que les biens de faibles valeurs, c'est-à-dire ceux dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 500 €uros HT (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires) soient amortis en totalité en 1 année, au cours de l'exercice comptable suivant de l'année leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils auront été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

DE NE PAS APPLIQUER le prorata temporis aux fonds de concours (chapitre 204)

D'ABROGER les délibérations précédentes relatives aux amortissements.

ANNEXE TABLEAU DUREES D'AMORTISSEMENT EN M57

DURGES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DES BUDGETS SOURIS À LANGMERCLATURE MS7

Compre	Lancite	Dorde Euroco Usiconnossi	Camiliphiis de perceisis	C mmain Bi ma dissemble Associé
	tuire en dec's dupm i les microbir souans de peu de afeier larticle R. 2021-1 du CGCT : 1 525 € HT	91		
30 m e	Immobilisations Incorporates			3306*
202	Fruis distudes, d'absolutions de madificación et de receives des describirs d'absolutions	10		3 3
50/37	From Withdoor; a releasured by market.	0.5	Toping reactions of the Control of t	Le 31 1
2032	From an Astronom of the Telegraph Section of the Se	.03	5,500	58,030
2637	Essas offensactivas (53 mont publis de trimonias)	Ø3	in a limb de que lisal de el dintier de les el sobre de Pour de result présons el puipe de la contraction de centre de la contraction de la contraction de la contraction el partier de la contraction de la contr	113.1
204xx	Subventions d'équipement versées (durée applicable almifaire au bénéficiaire ai contre)			2804kx
	si duree nan continue Baree			
294×11	Subvention Expressions - Element Maris, Marines Budges	05	Das and the second	26.45*1
204×x2	Subvention Equipment - Bullionnis et installations	15	distinuirit ai installations	0434w0
284×x3	Subvention Equipment - Projets infrastructures	26	Policia integral compa	2908883
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, margues, procedes, lagiorels, droits et valeurs similaires.		Les legiones "dissociés", d'aphà eare deux dont le prix peut être disranges du matériel informatique.	29051
2051	Concessions of charts shall alread by years. Increases, margues, promotion of outsier without shall be seen.	01	Liganos LAdobe (600mil) //	29.15

Reçu en préfecture le 07/12/2023 Publié le



ID: 029-212902738-20231206-10061223-DE



Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Genyte	£iòàllé	Barca Barca	Exemples de désentais	Compts di mortisti m esseci e
1.05:		9.3	Appoint specificates by the graften skin Graft. Although the	50/ B
2051	Competitions of product of classes, bearing Sciences, morphos, production, drops or seeded protection.	1.01	England Soldson (1991 February at 1995).	2805
2553	2 of the about 2 o	0.3		unio.
21488	Terrains			
2511	Tempor too	NA	Tempor not part to object of above	
3110	Temania dintonia	NA	The size of additional property of the black to the control	
2115	Transmiss in differ	NA	Turping avectorsment	
1116	Development	t/A	Charles	
5118	Alteria Species	NA	Taxable agricules arbords (arbitoguiteur de partorg)	
2123	Aquacoinesi et anilnagement de terrales			282cm
2121	Parthelogic transval of Carticulus	15	Plantations d'urb/us et il Aracesu	ARUM
2138	Alahas Agametras III at Ambragas walls	15	Place is repaired with privilly (Mark, dealings, which agree and	28109
213mm	Constitutions			201 Sec.
21391	Davisconia, (Mission administration).	NA.	Childrens agminiprosity	
21312	Contractors - Kesknars resides	97.A.	Park with section 4	
21314	Combinations - Differential contents at somes.	Alk	file man colores el Sincre y consis	201.00
21316	Equipment of the constitue		Cynipalitaries du consolères (Constation de pressues)	19 (316)
21013	AUTHOR BROWNING HIGHLA	MA	Anthor Withminute (ADMIT)	2.1213

Compte	Delle	Dazes d'amort s'esement	Exemples de dopreses	Compte d'amortisseman associé
21321	remedates on topolari	30	Batters across the set to don't	281821
21326	Aures Shimers unes	30	Capeliarity prints	291109
21381	troceffation photosis, against rach, ambragarounit day tenning floor, - dathwesty publics	25	Acties que sodures yporte servanuss.	261.961
21352	Perturbations générales agrecomunits andragoments des constants est est partier partier	2.9	Антысыратын көрөтөнө регез	21/19/50
2138	Autor opinisticos	16	Balances someway (1754 Albid).	201.16
248x10	las valueloss, rezinest at ordilage lecitoristics			2515 Hz
2151	Michiganos, material id cathaga technique - Ribergor de voira	NA	Estados puldo	
2152	hand at as, each out or sufficient behavior and a soule	8\$ A.	Equipment on tension metal target at American	
21568	Autre montreal at molecule of vincilation of the (15 tons) of the	10	MUSING At autiliage d'Animation à les Minima ceute Estracteurs Corner sacente	2517(3)
21573	Misblest or outlingst dirussive	10	Metaboni artistra (himce, han bija)	284573
216781	Melicisi ridang	10	Valida : Di envoyroci liwant la da voca n di grano n di voca come da voca est in popular	OR FORTE
215731	Material country	#F	Voloke ; Whatales lights + 3.5 fmess	78/3739
215731	Middenal resident	15	Vorie . Le suive de la	6818751
215738	Austra minosalist extra librari de voltre	05	Manifolds in configure de volvie (Monace) process hands four accome electrophies de process par 18600, 13 % de 18 perte	58 (\$7.30
218741	Installations, marrinor of oscillage risk calcilings scollates	15	Markinia et des pertient redockers contres Lines sells selles amonte refrejerame, markinsk feloringen)	2512741
21578	Autres salicael et outillage inchregue - Outliege et public represents	95	er in to de la companya de la compan	UER

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Comple	Linetie	Dunne Parte Si serrasii	Example significant	Compte Fire tertus en mer anneces
31576	trobalista v vederin et sertige methoson i Osebson et petro mesmoti	10	Mathematical solution gas votale for	28/879
21:0	A management of the terrograph	à.	J. 11 1 3 1 . 1 - 1 - 1 - 1 + 1 + 1	19159
2155	Some outstaken purkan et och typinetic back	95	Orani, regin tropulario ausse me saiste Trans automorphic care product of an Orani automorphic de bosonia	10.000
2159	Approx Incoderions, Historie es authops rectiviques.	270	Thursday of the TM I and a florest manager (Sports	.085560
215#	heavy mentioners, mutation of heavy to descend	10	Gran nufficiel pour parigo et allier Laure goe veinte Dantes, "Grands allieuches	287%
216x	Connections of Europea d'Arts			
2168	Nation collections of process of Art	NA	Aston, askermant oxympitan	
216x	Autres Immobilisations Corporalies			2818Kr
7131	handson ghards, ignienettere Granzon na char	MA		Jediti
21828	the control of		Makodák tarpori úpr konse vilos Motor, súli j tespal álicirgus	301830
21329	Pulls de visitado en Redesante e - Ascresi Franceses del Interações	97	Autro gase volvie 11 1 2 2 2 1 5 form of use 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	\$1-4
21328	Author situations along torocrafter - Author Habbach GW (Harangel)		Allerin que volveir la como monte de la como	31(1)
21831	Millered vible-midgen seedlade	0.3	This reviews pointing at loss satisfies:	281621
29831	Matter Sept. 1912 - sentable		Servicin et épisonents féréure propherigant et actosticent	19183
21818	Asky regional (distribution	95	Connected to the complete to the control of the con	211678
21838	Autor maildos vitorinitopia		Jacobski (kari (kari (kari))) Maraka (kari) (kari)	18 f 18 s

Compte	Utorife	Decem decoration	Rx place proces	Comple d'amonissamen assicia
21841	to the Employment of St. 11 Section 18	95	Craises denos	20 HG#1
2:841	stratingly to Surge, at exhibitory scalaries	4.0	Pluide Stating pases hargon courts. 1	[8184]
21848	Austries manifeliere, die Terregiez et inskillende	9%	Chabes Indexes de Corono	271544
21643	Notice municipals de horrour et existillars	16	Emiliar za Estado en Huma milión de História primeras y la sua Income tras Comesta de Comesta	2015##
71848	Autors recovering the purpose of mobilions	10	Motifie: straine Celfrodist, smore title Autor : Current HMCC	*(a ₁)
2985	Make at the spike street	02	Talaphonos porticays	16585
3188	Mestinar de stifproxima	95	Tongsundi fises delimetri (tyre ETAA) angang bili produces	18165
2188	Materiel de séleptions	30	inflavingson svincon	2.8 (35.4
2186	CIK 281	98		Strike
2+85	At lives illness, a little colors (s.e. por et e)	(46	Pull dectrominage (Micro polici. 11/1/12) waltu 68, malos "Hetruments liujonija pulla (carpements sporth	20104
2156	Kirmu immobilizmone convenibles		Maskell et tigeljement Groti Blockvindreger has gerline, rossele:	1515-
2168	Action increase flower in appropriation		yor dangened sport at patient, jour Jordanic Beldavara	29:165





Séance du Conseil Municipal

Du 6 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID: 029-212902738-20231206-11061223-DE

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 1 1-1

Date de convocation :

Mercredi 29 novembre 2023

<u>Date d'affichage:</u> Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Philippe PORHEL
Prédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE

Absents ayant donné procuration :

Isabelle QUERE

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de : Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Isabelle **QUERE**mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°11

OBJET: TRAVAUX SDEF: TRAVAUX DE RENOVATION DU POINT LUMINEUX OUV 410 – AU BOURG

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il a retenu la proposition du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) pour les travaux de rénovation du point lumineux OUV 410, situé rue Enez Glaz.

Bernard LE PORS indique que le montant de la part communale s'élève à : 1070.00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

19 voix POUR (unanimité)

D'AUTORISER le Maire à signer la convention financière proposée par le SDEF pour 1070.00 euros.

DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 204172 du budget de la commune.

DE DIRE que l'amortissement comptable de la somme de 1070.00 euros sera effectué sur une durée de 1 an à compter de l'année 2024.

D'INDIQUER que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024 de la commune, à l'article 6811 de la section de fonctionnement et à l'article 2804172 de la section d'investissement.

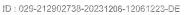




Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023 Publié le





Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomencla	ture actes
1	1-1

Date de convocation:

Mercredi 29 novembre 2023

Date d'affichage :

Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC **Guy PRIGENT** Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Fabien MESMEUR Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE

Absents avant donné procuration:

Isabelle OUERE

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de

séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°12

OBJET: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF HLC. D'APAISEMENT DES CENTRALITES

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'aménagement en vue de l'apaisement des centralités signée avec HLC.

Bernard LE PORS expose à l'assemblée que dans le cadre de la compétence mobilités, telle que définie par ses statuts, HLC en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités souhaite soutenir les communes dans la réalisation d'aménagements d'apaisement des centralités.

Le maire informe les élus qu'il a retenu les deux projets suivants dans le cadre de ce dispositif. sur les inscriptions budgétaires prévues par HLC, pour les travaux 2023, sur la commune de Santec:

- 1) La réalisation d'un aménagement chaucidou, rue des Dentelles au Pouldu, par la société HELIOS BRETAGNE.
 - Montant du devis n° 20221750 : 14 336.00 € HT soit 17 203.20 € TTC.
- 2) La réalisation d'écluses, rue Enez Glaz, au bourg, par la société HELIOS BRETAGNE.

Montant du devis n° 20231874 : 4 577.50 € HT soit 5 493.00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE:

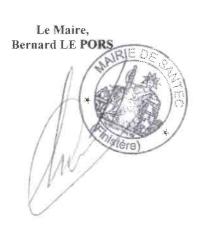
DECIDE

Par:

19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER le choix du maire de retenir les deux opérations sus indiquées, pour la réalisation de travaux sur la commune, dans le cadre du dispositif visant à la mise en œuvre d'aménagements en vu de l'apaisement des centralités

DE DIRE que la part communale de la dépense correspondante sera imputée en investissement sur le budget de la commune, à l'exercice correspondant.





Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le







Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 5 5-7

<u>Date de convocation :</u> Mercredi 29 novembre 2023

<u>Date d'affichage :</u> Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL

Absents avant donné procuration :

Jean BORGNE Isabelle QUERE

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de : Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°13

OBJET: HLC - RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE HAUT LEON COMMUNAUTE

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des collectivités territoriales, le Maire donne communication aux membres du Conseil Municipal du rapport d'activité 2022 de Haut Léon Communauté.

Bernard LE PORS indique aux élus, que le rapport a été envoyé par mail aux élus.

Bernard LE PORS précise que le conseil n'a pas à se prononcer par vote sur le rapport.





Du 6 décembre 2023

Séance du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomencla	ture actes
4	4-1

<u>Date de convocation :</u> Mercredi 29 novembre 2023

<u>Date d'affichage:</u> Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE

Absents avant donné procuration :

Isabelle QUERE

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS *mandataire de :*Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Isabelle QUERE
mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°14

<u>OBJET</u>: PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - PARTICIPATION PREVOYANCE

Monsieur le maire rappelle aux élus que par délibération n°20 du 5 décembre 2018, le Conseil municipal a décidé d'octroyer aux agents de la commune, une aide mensuelle à hauteur de 15.83 euros brut, afin de participer à la Protection Sociale Complémentaire « prévoyance » dans le but de garantir leurs ressources en cas de maladie ou d'invalidité.

Compte tenu de la prochaine hausse des taux de cotisation pour les agents, en 2024, il est proposé de porter à 20 euros brut cette participation mensuelle par agent, à **compter** du 1^{er} janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE : DECIDE

Par:

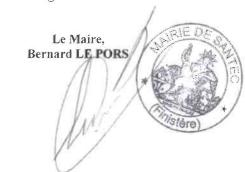
19 voix POUR (unanimité)

DE PORTER à compter du 1^{er} janvier 2024, la participation financière de la commune à 20 euros brut, par mois, par agent, dans le cadre de la cotisation des agents adhérent au contrat pour le volet prévoyance.

DE CONFIRMER que sont éligibles les agents Titulaires, Stagiaires, Contractuels de droit public disposant d'un contrat de plus de 6 mois (hors contrat saisonnier), qui adhèrent au contrat pour le volet prévoyance.

DE PRORATISER cette participation pour les agents à Temps Non Complet.

DE PREVOIR les crédits afférant au budget de la commune.



Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil **vingt-trois**, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 5 | 5-7

Date de convocation : Mercredi 29 novembre 2023

<u>Date d'affichage :</u> Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Fabien MESMEUR
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE

Absents avant donné procuration :

Isabelle QUERE

Marie-odile KERDRAON Delphine THUBERT Danielle MICHEL

Mandataires

Bernard LE PORS mandataire de : Danielle MICHEL

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Isabelle QUERE mandataire de : Marie-odile KERDRAON

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°16

OBJET: SIEA - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT- EXERCICE 2022

L'article L 2224-5 du Code Général des collectivités territoriales, impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (eau potable et assainissement collectif des eaux usées). Ces services sont assurés par le Syndicat des Eaux et d'Assainissement de PLOUENAN avec délégation de service public à la SAUR. Ces rapports doivent être présentés au Conseil Municipal.

Ces rapports ont été tenu à disposition des conseillers avant le vote. Les rapports sont publics et ils permettent d'informer les usagers de ces services

Bernard LE PORS précise que le conseil n'a pas à se prononcer par vote sur les rapports.





Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

Séance du Conseil Municipal Du 6 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomencla	ture actes
3	3-5

<u>Date de convocation :</u> Mercredi 29 novembre 2023

<u>Date d'affichage:</u> Mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents : Bernard LE PORS

Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL

Philippe PORHEL

Frédéric JACOB

Françoise LAFOSSE

Thierry LE BERRE

Delphine THUBERT

Véronique LEON

Mélanie LE JEUNE

Fabien MESMEUR

Michèle QUEAU

Jean-luc DARIDON

André JEZEQUEL

Jean BORGNE

Isabelle QUERE

Absents ayant donné procuration:

Marie-odile KERDRAON

Mandataires

Isabelle QUERE mandataire de :
Marie-odile KERDRAON

mandataire de :

mandataire de :

mandataire de 🛊

Absent excusé:

<u>A été élu secrétaire de séance :</u>

DELIBERATION N°17

<u>OBJET</u>: DOMAINE ET PATRIMOINE – DECLASSEMENT D'OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territorial, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale,

Monsieur le Maire explique aux élus, qu'il est nécessaire de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale. Pour ce faire, la bibliothèque est amenée, régulièrement, à déclasser et à retirer des collections municipales les ouvrages ne présentant plus d'intérêt afin de proposer au public des fonds à jour et attractifs. De plus, les possibilités de stockage de la médiathèque ne peuvent permettre une conservation de ces ouvrages.

Ces documents sont enlevés des collections pour diverses raisons : obsolescence, mauvais état physique, nombre d'exemplaires trop importants par rapport aux besoins.

Monsieur le Maire propose que ces livres puissent être proposés à la vente ou détruits, pour les livres les plus détériorés.

Il ajoute que la personne responsable de la régie « bibliothèque » serait chargée de l'application de cette politique de régulation des fonds et indique que dans tous les cas, l'élimination d'ouvrage sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste.

IL EST DEMANDE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DE DECIDER

D'AUTORISER Le maire à procéder au déclassement des documents sur la base des critères cidessus mentionnés.

DE FIXER le prix de vente de ces ouvrages comme suit :

La revue à : 0.50 €
 Le livre à : 1.00 €

➤ Lot de 5 livres de poche : 1.00 €

DE PRECISER que la recette sera encaissée sur la régie « bibliothèque municipale ».

Le Maire, Bernard LE PORS